

Réunion de lancement – 30 octobre 2008 Comité de programmation du GAL LEADER

Liste de présence

Présents :

- Henry DUHALDEBORDE, sous-préfet de Rochefort
- Patrice BOULAY, DDAF 17
- Jean-Claude MERCIER, directeur du Pays Marennes Oléron
- Joël BARREAU, directeur de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes

Excusés :

- Martin GUTTON, Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt

Membres du Comité de Programmation				
	Titulaires		Suppléants	
Collège public	Mickaël VALLET	présent	Micheline HUMBERT	-
	Patrick MOQUAY	présent	Jean-Pierre DUPUY	-
	Alain LATREUILLE	présent	Francine BAUDIN	-
	Jean-Pierre ROUMILHAC	présent	Annie CHARTIER	-
	Lionel PACAUD	présent	Bénédicte BELLAMY	-
	Christian BAVOUX	excusé	Gilbert MIOSSEC	-
	Martial RONSIN	-	Marianne PEREZ	-
	Stéphane BONNEAU	-	Frédéric DIAZ	-
	Jean-Pierre MAUCOURT	-	Laurent CHAMPEAU	excusé
	Nicolas DUBOIS	excusé	Yannick MORANDEAU	présent
Collège privé	Martial CHAGNEAUD	-	Paul MOUSSET	présent
	Benoît SIMON	présent	Cécile NADREAU	présent
	Louis AUVRAY	-	Bruno DELAGE	-
	Charles BERTRAND	excusé	Philippe LUTZ	présent
	Jean-François COUSSY	-	Yves LETRANCHANT	-
	Jean-Pierre SUIRE	excusé	Philippe BON	-
	François SIMO	présent	Gisèle MESPLE CLOTTEAU	présent
	Jacques PIGEOT	présent	Michel SABY	-
	François BARGAIN	présent	Didier LAFITTE	-
	Evelyne MORGAT	présent	Jean AUGÉ	-
	Daniel LE BELEGO	excusé	Thierry LEQUES	excusé
	Gregory GENDRE	présent	Jean-Baptiste BONIN	présent
	Roberto CASTILLO	présent	Michèle VERRAT	-
	Danièle LOT	-	Michel MAIRE	présent
Caroline BENIER – PISANI	présent	Philippe CHAGNEAU	-	

Ordre du jour

- Rappel de la priorité ciblée et de la stratégie LEADER
- Précision sur la nature des fiches actions et leurs modalités d'application
- Disposition à prendre en matière de communication
- Projets de coopération

Introduction

Suite à un tour de table de présentation des membres du GAL (titulaires et suppléants), M. Mickaël VALLET, président du GAL Pays Marennes Oléron introduit la séance.

Il rappelle en premier lieu l'objet de cette réunion : le lancement du programme LEADER 2007-2013 sur le territoire. Cette volonté d'engager dès à présent le programme s'inscrit cependant dans un

contexte où le GAL Pays Marennes Oléron n'a pas signé la convention tripartite qui le liera avec l'Etat et le CNASEA. La convention devrait être signée avant la fin de l'année 2008, ce qui permettra le lancement officiel du programme.

M. Alain LATREUILLE rappelle que le programme LEADER est un dossier dont il a plus particulièrement la charge en tant que Vice-président du Pays Marennes Oléron en charge de la commission « rural et littoral ».

Il réaffirme l'intérêt de ce programme pour notre territoire à la fois rural et littoral. Ce programme devra permettre un effet levier et innovant pour le maintien, l'accueil et le soutien des actifs, notamment les jeunes sur le territoire.

Il précise par ailleurs, que le Pays Marennes Oléron en partenariat avec la Section Régionale Conchylicole et le Port de la Cotinière répond à l'appel à projet de l'Axe 4 du Fond Européen pour la Pêche. Ce projet, s'il est sélectionné, devra permettre d'agir pour le développement durable des filières de la pêche et de l'aquaculture, en cohérence notamment avec le programme LEADER.

Sur proposition du Président, il est validé par les membres présents que :

- en l'absence de M. Mickaël VALLET, Président du GAL, M. Alain LATREUILLE présidera le Comité de programmation au titre de Vice-président du Pays Marennes Oléron en charge de la commission « rural et littoral »
- en l'absence du Président du GAL et de M. Alain LATREUILLE, M. Patrick MOQUAY assurera la présidence du Comité de Programmation au titre de 1^{er} Vice-président du Pays Marennes Oléron.

Déroulé de la réunion

Gwenaële KEROULLÉ, animatrice du GAL LEADER du Pays Marennes Oléron déroule l'ordre du jour sur support Powerpoint (cf. documentation fournie).

Pour cela le compte rendu ne reprend pas l'ensemble de la présentation, mais apporte des précisions et les remarques émises lors de la réunion.

Préambule : le Comité de Programmation

Outre le fait de programmer 1.4 millions d'euros sur la durée du programme, le Comité de Programmation est également une instance de développement rural local. Il tiendra par exemple un rôle d'évaluation. Il dispose également d'une possibilité de formation. (cf. règlement intérieur du GAL, article 3).

Priorité ciblée et stratégie

La priorité ciblée « **Maintenir, accueillir et soutenir les actifs, notamment les jeunes, sur le territoire** » est le fil conducteur du programme LEADER 2007-2013. Ainsi, le programme dans sa globalité et les opérations programmées devront concourir à cet objectif général.

Après un rappel rapide des 4 pôles de la stratégie du GAL Pays Marennes Oléron (gouvernance, cohésion sociale et emploi, esprit d'entreprendre, valorisation des patrimoines identitaires), il est rappelé que le détail de la stratégie est présenté dans le document communément appelé « la cible ».

Présentation des fiches actions

Il est précisé qu'un exemplaire complet du texte de la convention signée sera fourni à tous les membres titulaires et suppléants du Comité de programmation du GAL Leader du Pays Marennes Oléron. Ainsi, les fiches actions seront fournies de façons détaillées aux membres du Comité de Programmation (titulaires et suppléants).

Le plan de développement LEADER Pays Marennes Oléron (composé de fiches action) s'articule autour de 4 axes :

- Axe 1 : développer les compétences et l'emploi sur le territoire
- Axe 2 : favoriser la disponibilité des services à l'année et diversifier l'offre d'emplois locaux
- Axe 3 : donner aux acteurs les moyens d'une gestion plus qualitative de leur espace
- Axe 4 : valoriser les spécificités patrimoniales et identitaires du territoire.

Afin de revoir le contenu des fiches action, il est rappelé, pour chacune d'entre elles, le type d'actions éligibles et les bénéficiaires de l'aide.

Le tableau ci-dessous synthétise le plan de développement du GAL Pays Marennes Oléron.

Axes PMO LEADER	Titre de la mesure	Mesures mobilisées	Fonds FEADER mobilisés	Total (%)
Axe 3	Création aux plateformes collectives de gestion des effluents phytosanitaires	125 C	65 300 €	4,61%
Axe 3	Diversification vers des activités non agricoles	311	50 000 €	3,53%
Axe 3	Appui à la création et à la modernisation de micro-entreprises non agricole	312	100 000 €	7,05%
Axe 3	Promotion des activités touristiques	313	75 000 €	5,29%
Axe 2	Proposer des services et loisirs adaptés aux besoins à l'année	321	504 000 €	35,55%
Axe 3 & 4	Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel	323-D2	150 000 €	10,58%
Axe 4	Mise en valeur des patrimoines naturels et culturels	323-E	75 000 €	5,29%
Axe 1	Formation et information des acteurs ruraux: formations - développement	331	75 000 €	5,29%
Axe 1 & 3	Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement	341-B	40 000 €	2,82%
Axe 5	Assistance technique	431	283 500 €	20,00%
TOTAL			1 417 800 €	100,00%

Remarques émises à la présentation des fiches actions :

- Mme Cécile NADREAU (maraichère, MOPS) rappelle les difficultés logistiques rencontrées pour intégrer la restauration collective dans une démarche de circuits courts. Leader représente ainsi une opportunité pour avancer dans cette voie (fiche 341-B).
- M. Lionel PACAUD (directeur, Maison du Tourisme du Pays) met l'accent sur l'intérêt de valoriser les chartes architecturales et de l'affichage publicitaire du Pays Marennes Oléron, notamment au travers des solutions apportées : signalétique... (fiche 323-E).

En trame de fond les fiches actions précisent que, dans la mesure du possible, les actions éligibles devront apporter des plus-values sur l'accessibilité aux quatre handicaps, sur l'environnement ainsi que sur le champ de l'insertion et vers des publics cibles (jeunes, femmes...).

M. Mickaël VALLET, président du GAL, rappelle que les membres du Comité de Programmation devront être les ambassadeurs du programme. Ils acquerront des réflexes quand à l'éligibilité d'un projet et des dépenses qui leur permettront de communiquer efficacement sur le programme.

Plan de communication

A la veille du lancement officiel du programme LEADER sur le territoire, il s'agit de se faire connaître des porteurs de projets potentiels, des partenaires du Pays, de la population locale...

M. Alain LATREUILLE précise qu'il faut faire simple et procéder à de la formation/ information par l'exemple. Il s'agit d'être également présent sur les salons et les différentes manifestations...

M. Roberto CASTILLO suggère la production d'un guide pratique LEADER, qui pourrait notamment intégrer les fiches action sur le format « une fiche par page ».

M. Mickaël VALLET, président du GAL, souligne l'intérêt de rencontrer individuellement chaque commune.

M. Jean-Claude MERCIER explique qu'il s'agira par ailleurs de développer un « site LEADER » au sein du site internet du Pays Marennes Oléron.

Pourra alors y être intégrée une Foire Aux Questions LEADER du Pays Marennes Oléron, reprenant celles qui sont le plus souvent posées.

Enfin, l'accent est mis sur l'effet des réseaux, qu'il conviendra de développer.

Projet de coopération

Le Pays Marennes Oléron doit déposer un dossier sur la coopération pour le mois de décembre à la DRAF. Ce dossier doit présenter des projets de coopération aboutis, sur la base des projets envisagés au stade de la candidature.

Pour mémoire...

- Tout projet déjà engagé ne pourra pas solliciter le programme LEADER. Pour cela, il est indispensable que les porteurs de projets envoient une lettre d'intention au Président du GAL avant l'engagement du projet. Renseignements pris auprès des services compétents, la lettre d'intention devra impérativement être accompagnée d'une demande de subvention en bonne et due forme.
- Le fond FEADER n'intervient qu'en cofinancement de fonds publics (55% de FEADER pour 45% de fonds publics nationaux). Les projets devront ainsi comporter une maquette financière claire, notamment sur les cofinanceurs publics intervenant sur le projet.
- L'équipe technique LEADER est considérée comme un guichet unique pour les porteurs de projets ; elle a ainsi pour rôle d'accompagner le porteur de projet dans le montage de son projet et dans la recherche de cofinanceurs publics.
- Les arrêtés attributifs des subventions représentent l'engagement écrit des cofinanceurs publics au sens comptable du terme.
- La région Poitou-Charentes a sélectionné treize GAL LEADER.

Conclusion

M. Mickaël VALLET, président du GAL, remercie de leur présence les membres présents du Comité de Programmation. Dans l'attente de la signature de la convention et du lancement officiel du programme, il réaffirme la volonté d'engager dès à présent le programme sur le territoire, notamment au travers d'un travail sur la communication afin de faire connaître le GAL LEADER Pays Marennes Oléron.

M. Henri DUHALDEBORDE, sous-préfet, se félicite de l'engagement du Pays Marennes Oléron dans le programme européen LEADER, dont il avait suivi l'élaboration en 2007 et la sélection dès février 2008. Le projet du Pays Marennes Oléron mérite un soutien fort, compte tenu des tendances lourdes que connaît le territoire (à noter un taux de chômage très fort sur la majeure partie de l'année). Le programme LEADER est un outil de développement qui permettra d'agir sur une priorité ciblée pertinente pour le Pays Marennes Oléron.

Dates

Prochaine réunion du Comité de Programmation : 1^{er} trimestre 2009 (date à préciser, en fonction de la signature de la convention).

Contacts :

- M. le Président du GAL Pays Marennes Oléron, 59 route des Allées, BP 85, 17310 Saint Pierre d'Oléron
- Gwenaële Keroullé, animatrice Leader, 05 46 75 23 89 (locaux annexes du Pays à Bourcefranc), g.keroulle@marennes-oleron.com